

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Janvier 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 004-802/12/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins - Bilan de la concertation et approbation de la révision simplifiée n°1 DUFSV 12/8964/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 3 octobre 2011, la commune de Sausset-les-Pins a saisi la Communauté urbaine en vue d'engager une procédure de révision simplifiée de son document d'urbanisme, afin de favoriser le développement de l'activité agricole sur son territoire et plus particulièrement la viticulture.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale engagée par le Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable, afin de favoriser et pérenniser l'agriculture sur l'ensemble du territoire de Marseille Provence Métropole.

Sur la base d'une étude réalisée par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, l'objet de cette révision simplifiée du PLU de Sausset-les-Pins consiste à adapter les surfaces agricoles pour répondre à deux objectifs qui présentent un intérêt général pour la collectivité :

- l'un économique, visant à développer la filière viticole ;
- l'autre concernant la protection de l'environnement, avec la remise en culture de terrains en friches jouant un rôle efficace en matière de protection contre les incendies sur le massif de la Nerthe.

La procédure de révision simplifiée n°1 du PLU de Sausset-les-Pins a par conséquent été engagée par arrêté n°11/326/CC du Président de la communauté Urbaine du 2 novembre 2011 et les modalités de la concertation ont été définies par délibération de l'assemblée communautaire du 9 décembre 2011.

La procédure a été conduite en association avec les services de l'Etat et les personnes prévues par la loi. Elle résulte également d'une concertation avec la population et les personnes concernées, qui a débuté en commune le 22 mars 2012 par la mise à disposition au public en Mairie de Sausset-les-Pins, et au siège de la Communauté urbaine, d'un dossier présentant le projet, ainsi que de registres permettant de recueillir les observations du public.

Dans le cadre de cette concertation se sont également tenues deux permanences au service urbanisme de la commune, les 26 avril et 23 mai 2012.

Lors de ses permanences, une seule personne est venue prendre des renseignements sur le dossier, et aucune remarque n'a été consignée dans les registres d'observation, durant toute la durée de la concertation.

Monsieur le Préfet a également donné un avis favorable sur la réduction des espaces boisés classés au titre de l'article L 146-6 du Code de l'Urbanisme, suite à l'avis de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites qui a examiné le projet en séance du 9 mai 2012.

Une étude en date du 4 juin 2012, sur « l'évaluation appropriée des incidences sur l'environnement » du projet, relative à la présence d'un site « Natura 2000 » conclut à l'absence d'incidence dommageable sur le site de même qu'à l'absence d'atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Janvier 2013

Conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées le 10 juillet 2012. Il a ensuite été soumis à enquête publique, du 1^{er} au 31 octobre 2012 inclus, conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête en date du 10 septembre 2012 de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le commissaire enquêteur titulaire, a émis un avis favorable sur le projet global de la révision simplifiée, qui consiste à encourager et promouvoir l'agriculture sur certains territoires et améliorer la défense contre les incendies.

Cependant, il émet un avis défavorable sur le projet de création de zone A du secteur de l'Escalette dans l'état, considérant qu'un avis favorable peut être donné sur le règlement de la zone A qui dans son article 2 autoriserait seulement les aménagements et constructions d'activité agricole aux dimensions limitées et les équipements publics.

En réponse à ce point précis, il est décidé de supprimer le polygone d'implantation défini aux documents graphiques, et de subordonner les constructions à usage d'habitation et leurs annexes, à condition que leurs présences sur la zone de l'Escalette soient strictement nécessaires pour le fonctionnement de l'exploitation agricole ; que la surface de plancher soit inférieure à 150 m² ; et que les bâtiments d'exploitation soient réalisés à proximité de celles-ci.

Ces modifications prennent en compte également la demande de la chambre d'agriculture dans son avis du 26 octobre 2012, qui « souhaite que le PLU soit en mesure de répondre aux attentes de tous les agriculteurs qui ont des projets de développement de l'activité agricole sur le territoire de la commune de Sausset-les-Pins, et que les constructions nécessaires aux exploitations agricoles soient autorisées en zone agricole dans le secteur de l'Escalette ».

Au vu des évolutions du dossier d'enquête publique, il convient à présent que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, approuve la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins, telle qu'annexée à la présente délibération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le plan local d'urbanisme de la commune de Sausset-les-Pins en vigueur ;
- La délibération du Conseil Municipal de Sausset-les-Pins du 3 octobre 2011 demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager une procédure de révision simplifiée du document d'Urbanisme ;
- L'arrêté n°11/326/CC du 2 novembre 2011 du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole prescrivant l'engagement de la 1^{ère} procédure de révision simplifiée du P.L.U de Sausset-les-Pins ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 9 décembre 2011, définissant les modalités de la concertation relative à la procédure de révision simplifiée n°1 du PLU de Sausset-les-Pins ;
- L'avis favorable du Préfet du 4 juin 2012 ;
- Les conclusions de « l'évaluation appropriée des incidences sur l'environnement » relative à la présence d'un site Natura 2000 au regard du projet, en date du 4 juin 2012,

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Janvier 2013

- L'examen conjoint des personnes publiques associées en date du 10 juillet 2012 ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, du 10 septembre 2012, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision simplifiée du P.L.U ;
- L'avis favorable sous réserve du Commissaire Enquêteur émis dans son rapport .
- La délibération du Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, du 3 décembre 2012, demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de tirer le bilan de la concertation et d'approuver la procédure de révision simplifiée n°1 de son Plan local d'urbanisme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins ayant pour vocation de favoriser le développement de l'activité agricole sur son territoire et plus particulièrement la viticulture, présente un intérêt général pour la collectivité, d'ordre économique et environnemental ;
- Qu'il convient de tirer le bilan de la concertation qui a associé pendant toute l'élaboration du projet, les habitants et les personnes concernées
- Qu'il convient d'approuver la révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins, en prenant en compte les évolutions du dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation qui s'est déroulée pendant toute la phase d'élaboration du projet de révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins.

Article 2 :

Est approuvée la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins, ci-annexée.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Janvier 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
AEC 004-802/12/CC

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Janvier 2013